



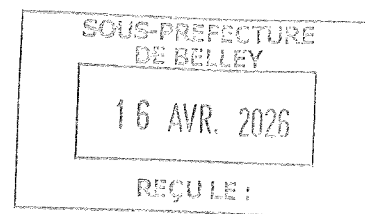
COMMUNE

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

2026/



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D.26-04-08 Désignation des représentants au CNAS

Date convocation : 2 avril 2026
Nombre de conseillers présents et
représentés : 23

Votants : 23
Délibération publiée le :

OBJET : Désignation des représentants au CNAS

Le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le 2 avril deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Yves VENÇON, Maire.

PRÉSENTS : Yves VENÇON, Marie-Françoise PICOLO, Maxime DERAGNE, Catherine BA, Catherine SAUZAY, Audrey CHEBANCE, Didier PETITJEAN, Aurélie ANTOLINO, Jérôme ARRAMBOURG, Jean-Baptiste PARA, Maryline THEVENET, Denise BOUVIER, Bernard BRIERE, Séverine KILBURG, Pierrick GRAS, Rémi CHAZEUBENIT, Viviane LANEUW, Marie-Agnès PERROUX, Didier BRAU, Nathalie LLAMBRICH, Julien ANDREOTTI.

ONT DONNÉ PROCURATION : Serge DUSSURGEY (Didier PETITJEAN) et Joël DUMUR (Catherine BA)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Catherine SAUZAY et Marie-Françoise PICOLO

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

D.26-04-08

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que la commune est affiliée au CNAS (Comité National d'Action Sociale), ce qui permet aux agents de bénéficier d'avantages sociaux dans des domaines très variés qui peuvent aller de l'obtention de prêts à taux bonifiés à des aides pour la scolarité des enfants ou des tarifs avantageux pour des séjours de vacances.

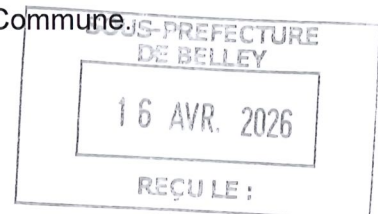
En application de l'article 6 des statuts du CNAS, « Chaque adhérent désigne un représentant du collège des élus et un représentant du collège des bénéficiaires pour siéger à l'Assemblée départementale. Ils sont élus pour une durée égale à la durée du mandat municipal. Ils siègent à l'Assemblée départementale annuelle et procèdent à l'élection des membres du Conseil d'administration et des membres des bureaux départementaux, fonctions auxquelles ils sont éligibles. »

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Myriam MITANNE représentante du collège des bénéficiaires et Madame Denise BOUVIER représentante des élus de la Commune.

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L' UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE : la proposition de Monsieur le Maire et nomme :

- Madame Myriam MITANNE représentante du collège des bénéficiaires de la commune et
- Madame Denise BOUVIER représentante des élus de la Commune.



Pour : 23 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

La secrétaire de séance,

Pour extrait conforme
Le Maire
Yves VENÇON



D.26-04-08